

Ressources
naturelles,
Faune et Parcs

Québec 

ÉTAT CERTIFIÉ D'INSCRIPTION
DE DROIT
AU REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC

*Je certifie que la réquisition présentée le 2004-09-08 à 10:09 a été inscrite au Livre
foncier de la circonscription foncière de Laval
sous le numéro 11 677 714.*



Officier adjoint de la publicité foncière

Identification de la réquisition

Mode de présentation :	Avis
Forme :	Sous seing privé
Nature générale :	Avis de contamination
Nom des parties :	Propriétaire
	Pétrolière McColl-Frontenac Inc./ McColl Frontenac Petroleum Inc.
	Requérant
	Pétrolière Impériale- Imperial Oil

Réf. 440520
Sar 8801519
Prms 3863

2004-08-08 10:09
heure-minute

11 677 714

AVIS DE CONTAMINATION

(Article 31.58 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE LAVAL

Montréal, ce trente et unième (31^{ème}) jour d'août de l'an deux mille quatre (2004).

COMPARAÎT :

PÉTROLIÈRE IMPÉRIALE - IMPERIAL OIL, une société constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario, ayant une place d'affaires au 7100, rue Jean-Talon Est, à Anjou, Province de Québec, H1M 3R8 dont les seuls associés sont Compagnie Pétrolière Impériale Ltée/Imperial Oil Limited et Pétrolière McColl-Frontenac Inc./McColl-Frontenac Petroleum Inc. toutes deux des sociétés par actions, constituées en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, ayant leur siège social respectif au 111, avenue St-Clair Ouest en la cité de Toronto, province d'Ontario, M5W 1K3, la société PÉTROLIÈRE IMPÉRIALE - IMPERIAL OIL ici représentée par Compagnie Pétrolière Impériale Ltée/Imperial Oil Limited, associé-gérant, Compagnie Pétrolière Impériale Ltée/Imperial Oil Limited, elle-même ici agissant et représentée par Henry J. ORBAN, dûment autorisé en vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée le vingt (20) novembre 2003 et d'une procuration sous seing privé en date du trente et un (31) mars 2004.

(ci-après le « Comparant »)

LEQUEL DONNE LE PRÉSENT AVIS et demande à l'officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Laval d'inscrire sur le registre le présent avis de contamination concernant le terrain désigné ci-après, soit l'exposé de la nature des contaminants présents dans le terrain au-delà des valeurs limites réglementaires, tel qu'il apparaît dans le résumé de l'étude de caractérisation présentée ci-dessous et attestée par un expert visé par l'article 31.65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2.

[MTL_LAW\821459\]

- 2 -

1. DÉSIGNATION DU TERRAIN

Un emplacement ayant front sur le boulevard Curé-Labelle, en la Ville de Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro UN MILLION CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX (1 594 790) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laval.

Avec un immeuble ci-dessus érigé portant l'adresse civique 181, dudit boulevard Curé-Labelle à Laval, Province de Québec, H7V 2R7.

(ci-après « l'Immeuble »)

2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE ET PERSONNE VISÉE PAR L'AVIS

Pétrolière McColl-Frontenac Inc./McColl-Frontenac Petroleum Inc. est propriétaire de l'Immeuble en vertu d'un titre de propriété publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Laval sous le numéro 793308 et son adresse est 111 St-Clair ouest, Toronto, Ontario, M5W 1K3.

3. DÉSIGNATION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE L'UTILISATION AUTORISÉE

Le terrain est situé dans la municipalité de Laval et uniquement l'utilisation commerciale est autorisée sur ce terrain en vertu de la réglementation de zonage de cette municipalité.

4. RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

Le résumé ci-joint de l'étude de caractérisation *Évaluation environnementale de site Phase I et II et suivi environnemental des travaux de démantèlement des équipements pétroliers. Station-service située au 181, boulevard Curé-Labelle, Laval, Québec, Juillet 2004*, contresignée par le Comparant, fait partie intégrante du présent avis et contient :

- 4.1 un énoncé de la nature des contaminants présents dans le terrain et dont la concentration excède les valeurs limites réglementaires;
- 4.2 un bref historique des activités qui ont eu lieu sur l'Immeuble;
- 4.3 la superficie du terrain occupée par les sols contaminés ainsi que la localisation et les volumes de ces sols en surface et en profondeur;

[MTL_LAW821459\1]

- 3 -

- 4.4 un énoncé de la nature et de l'importance des contaminants présents dans l'eau souterraine, s'il en est;
- 4.5 une indication de la présence d'une installation de captage d'eau destinée à la consommation humaine à moins d'un kilomètre ainsi que la proximité d'un cours ou un plan d'eau de surface, le cas échéant.

Ce résumé est attesté par Claude Marcotte (#122) le 14 juillet 2004, dont copie conforme du formulaire d'attestation est annexée.

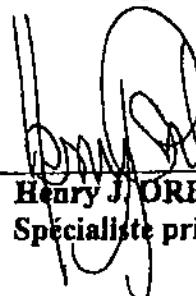
5. MODALITÉ PARTICULIÈRE À L'AVIS DE CONTAMINATION

Le présent avis demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'un avis de décontamination n'a pas été inscrit sur le registre contre l'Immeuble ou partie de celui-ci.

EN FOI DE QUOI, le comparant a signé à Montréal ce trente et unième (31^{ème}) jour d'août deux mille quatre (2004).

Signature du Comparant :

Par :


Henry J. ORBAN
Spécialiste principal, environnement

ATTESTATION

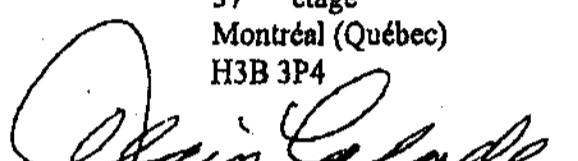
Je, soussigné, Alain LALONDE, avocat, atteste que :

1. J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du Comparant;
2. Le document traduit la volonté exprimée par le Comparant;
3. Le document est valide quant à sa forme;

- 4 -

Attesté à Montréal, province de Québec, ce SEPTIÈME (7^e)
jour de SEPTEMBRE de l'an deux mille quatre (2004).

Nom : Alain LALONDE
Qualité : Avocat
Adresse : 1, Place Ville-Marie
37^{ème} étage
Montréal (Québec)
H3B 3P4



Alain LALONDE, avocat

[MTL_LAWM2145911]